

de Notre-Dame-des-Anges, suivant les dites lettres de cachet et mémoire qu'ils auraient pu recouvrer en leur couvent de Paris et par plusieurs anciens habitants de ce pays, ils en auraient d'abord été empêchés par diverses personnes qui s'en étaient entièrement emparées, même trouvé que la plus grande partie avait été donnée et concédée pendant leur absence par Monsieur Davaugour, lors gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays à René-Louis Chartier Sieur de Lotbinière en fief et droit de seigneurie avec droit de justice, par titre du vingt neuf janvier mil six cent soixante deux... et le surplus se serait trouvé être possédé d'un côté par les Religieuses hospitalières de cette ville, d'autre par la veuve et héritiers du feu sieur de Repentigny... " (1)

Tel est l'historique, fait par le Père de la Ribourde, du terrain des Récollets à Québec de 1615 à 1670.

(A suivre)

FR. ODORIC-MARIE,

O. F. M.

(1) Extrait du titre même de propriété délivré par Frontenac le 29 mai 1673. On peut en voir le texte intégral dans: *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Québec, 1851, p. 346. ; aussi dans Réveillaud: *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 184, Cet auteur indique trois exemplaires de cette pièce, dans les archives de Versailles, Fonds Récollets.

Paroles épiscopales

« L'esprit du Tiers-Ordre, c'est par excellence l'esprit du christianisme, c'est la perfection du christianisme. *En travaillant pour le Tiers-Ordre, on fait l'œuvre la plus utile.* »

MGR HENRI,

Evêque de Grenoble.